

ORGANE INTERNATIONAL DE CONTRÔLE DES STUPÉFIANTS

**Questionnaire
sur l'application des dispositions de la résolution 1999/32
du Conseil économique et social**

Merci de renvoyer le présent questionnaire avant le **31 août 2008** à l'adresse suivante:

Secrétariat de l'OICS, ONUDC
Centre international de Vienne
B.P. 500
A-1400 Vienne
Autriche

Télécopieur: +43 1 26060-5867
Téléphone: +43 1 26060-4933

Veillez indiquer le nom de l'**autorité ayant rempli** le présent questionnaire:

Pays:

Autorité:

Interlocuteur:

Téléphone:..... Télécopie:

Courriel:

Veillez indiquer les noms des autorités et interlocuteurs susceptibles d'être en mesure de fournir, au besoin, des renseignements **complémentaires**:

Autorité(s):

Interlocuteur(s):

Téléphone:..... Télécopie:

Courriel:

Explications et instructions générales

Le présent questionnaire a été établi en vue de recueillir des informations sur les mesures prises par les États Membres pour appliquer la résolution 1999/32 du Conseil économique et social sur “Réglementation et contrôle internationaux du commerce de graines de pavot”.

Veuillez indiquer la réponse correcte et donner des explications, s’il y a lieu. Au besoin, utilisez des feuillets supplémentaires pour développer vos réponses.

Questions

I. CONTRÔLE DES IMPORTATIONS

Question 1:

En vertu de la législation/réglementation de votre pays, est-il **illégal** d’importer sur le territoire national des graines de pavot provenant de pays¹ qui interdisent la culture du pavot à opium?

oui

non

Dans l’affirmative, veuillez donner des renseignements sur les lois/règles qui rendent ces importations illégales:

Question 2:

Votre pays a-t’il pris d’autres mesures pour assurer que les graines de pavot **importées** sur son territoire ne proviennent pas de pays qui ont interdit la culture du pavot à opium?

oui

non

Dans l’affirmative, veuillez décrire brièvement ces mesures:

¹ Par exemple en provenance d’Afghanistan.

Question 3:

En vertu de la législation/réglementation de votre pays, les importateurs de graines de pavot doivent-ils présenter aux autorités compétentes de votre pays un **certificat** du pays exportateur sur le **pays d'origine** des graines importées?

oui

non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de l'organisme public de votre pays auquel les importateurs doivent soumettre ces certificats:

Veuillez donner des renseignements complémentaires, s'il y a lieu:

II. CONTRÔLE DES EXPORTATIONS

Question 4:

Votre pays a-t'il pris des mesures pour assurer que les graines de pavot **exportées** depuis son territoire ne proviennent pas de pays qui ont interdit la culture du pavot à opium?

oui

non

Dans l'affirmative, veuillez décrire brièvement ces mesures:

Question 5:

La législation/réglementation de votre pays impose-t'elle de **notifier l'exportation** de graines de pavot en provenance de votre pays aux autorités compétentes du pays importateur?

oui

non

Dans l'affirmative, veuillez indiquer le nom de l'autorité de votre pays qui est chargée de ces notifications:

Donnez des précisions sur ce point, s'il y a lieu:

Question 6:

Votre pays a-t'il désigné un organisme habilité à fournir des **certificats d'origine** des graines de pavot aux exportateurs lorsque les autorités du pays importateur exigent de tels certificats?

oui

non

Veuillez donner le nom de cet organisme et, s'il y a lieu, tout autre renseignement utile:

III. CONTRÔLE DU TRANSIT

Question 7:

En vertu de la législation/réglementation de votre pays, est-il **illégal** de faire transiter par le territoire national des graines de pavot provenant de pays qui ont interdit la culture du pavot à opium?

oui

non

Dans l'affirmative, veuillez donner des précisions sur la législation/réglementation rendant ce transit illégal:

Question 8:

Votre pays a-t'il pris d'autres mesures pour s'assurer que les graines de pavot en provenance de pays qui interdisent la culture du pavot à opium ne **transitent** pas par son territoire?

oui

non

Dans l'affirmative, décrivez brièvement ces mesures:

IV. SAISIES DE GRAINES DE PAVOT

Question 9:

Votre pays a-t'il effectué des **saisies** de pavot à opium sur son territoire ces cinq dernières années?

oui

non

Dans l'affirmative, donnez des précisions sur ces saisies (par années), en indiquant brièvement les quantités saisies, le (les) pays d'origine des graines saisies et les raisons de la saisie:

Question 10:

Outre ces saisies, ces cinq dernières années, avez-vous détecté dans votre pays **d'autres transactions suspectes** concernant des graines de pavot?

oui

non

Dans l'affirmative, veuillez donner des renseignements sur ces transactions suspectes, notamment sur d'éventuels envois de graines de pavot:

V. AUTRES INFORMATIONS/COMMENTAIRES

Veuillez fournir tous les renseignements ou commentaires que vous jugerez appropriés sur les mesures de lutte contre le commerce international des graines de pavot en provenance des pays où la culture du pavot est illicite, notamment des renseignements sur les mesures que votre Gouvernement prévoit peut-être de prendre en vertu de la résolution 1999/32 du Conseil économique et social.